

BIOGRAPHIE ET PERSONNALITE
DE LA SECONDE ANGÉLIQUE

par Mlle Brigitte SIBERTIN-BLANC

C'est avec une grande émotion et une grande joie que j'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui devant vous, « Amis de Port-Royal », pour évoquer la biographie et la personnalité de cette grande figure méconnue qu'est la seconde Angélique, la Mère Angélique de Saint-Jean Amauld d'Andilly, à l'occasion du colloque organisé en commémoration du trois centième anniversaire de sa mort à Port-Royal des Champs, le 29 janvier 1684.

Vingt-deux ans après ma soutenance de thèse d'Ecole des Chartes (*), qui avait pour sujet Angélique de Saint-Jean d'après sa correspondance, de 1624 à 1669, j'ai dû me replonger dans cet univers de Port-Royal et du jansénisme, quelque peu délaissé je l'avoue au cours de ma vie professionnelle ; aujourd'hui je suis heureuse d'avoir retrouvé intacts mon intérêt et mon admiration envers cette femme d'exception, et que j'espère vous faire bientôt partager.

Grâce à M. Jean Orcibal, j'avais eu connaissance du manuscrit de la correspondance d'Angélique de Saint-Jean conservé à la Bibliothèque du n° 169 de la rue Saint-Jacques à Paris : patiemment rassemblés et recopiés avec ferveur au siècle dernier par Mlle Rachel Gillet, celle-ci constitue une copieuse série de 897 lettres, serrées en 3 dossiers cartonnés ;

(*) Cf. pour la bibliographie de cet article: Brigitte SIBERTIN-BLANC, *Angélique de Saint-Jean Amauld d'Andilly d'après sa correspondance de 1624 à 1669*, thèse d'Ecole des Chartes soutenue en 1962, mss déposé à la Bibliothèque de Port-Royal.

je n'avais utilisé pour ma thèse que les 178 premières, incontestablement les plus riches d'intérêt historique.

En vue de cette présente communication, j'ai rapidement parcouru les 719 autres missives, écrites par la religieuse les seize dernières années de sa vie, de 1669 à 1684, en dégagant les événements essentiels.

Rappelons la liste des principaux dépôts où sont conservés les originaux ou copies consultés par Rachel Gillet : la Bibliothèque Nationale, l'Arsenal, la Mazarine, la Bibliothèque Sainte-Geneviève, la Bibliothèque municipale de Troyes, le Fonds Amersfoort des Archives d'Utrecht.

Avant de commencer, je voudrais simplement évoquer la mémoire de mon arrière-grand-père Augustin Gazier, qui dans son *Histoire générale du Mouvement janséniste* exprimait un souhait dont il serait heureux de voir aujourd'hui la réalisation : la volumineuse correspondance d'Angélique de Saint-Jean « montrera peut-être un jour que cette seconde Mère Angélique, moins sublime que l'autre, avait tous les talents, toutes les qualités, toutes les vertus de sa race ».

Angélique Arnauld d'Andilly est née le jeudi 28 novembre 1624 à 4 h 3/4 du matin, à Pomponne (département de Seine-et-Marne actuel), dans la demeure familiale apportée par sa mère Catherine de La Boderie lors de son mariage avec Robert Arnauld d'Andilly. Dès le lendemain l'enfant est baptisé à l'église du village, avec pour marraine sa grand-mère paternelle, et un cousin de son père, M. de Corbinelli, pour parrain.

Aîné des dix descendants directs de l'avocat Antoine Arnauld, Robert Arnauld d'Andilly est en effet le père de la future Angélique de Saint-Jean : par sa naissance celle-ci est donc la nièce de la grande Angélique Arnauld, de la Mère Agnès, de Mme Le Maître, future sœur Catherine de Saint-Jean, mais aussi du Grand Arnauld, d'Henry Arnauld évêque d'Angers.

Sœur de Pomponne et de Luzancy, cousine germaine d'Antoine Le Maître et de Saci, Angélique est située au cœur de la lignée Arnauld, appelée à en devenir l'un des plus brillants représentants.

Au moment de sa naissance, son père Amauld d'Andilly, entré jeune dans les finances du Roi, venait d'être promu Intendant général de la Maison de Monsieur, Gaston d'Orléans.

Sa mère était la fille d'un gentilhomme et diplomate normand, longtemps ambassadeur sous Henri IV et Louis XIII, Antoine Le Fèvre de La Boderie.

Des quinze enfants issus de l'union d'Arnauld d'Andilly et de Catherine de La Boderie, seuls dix survécurent : quatre garçons et six filles, dont cinq se firent religieuses à Port-Royal, la sixième étant morte en bas âge.

Ainsi l'on peut dire que dès avant sa venue au monde, le sort de la future Angélique de Saint-Jean était puissamment orienté: sa destinée sera fixée dès son plus jeune âge-, entrée à six ans à Port-Royal, son existence se déroulera presque sans interruption à l'ombre du célèbre monastère.

Les premières années se passent en allées et venues entre les trois résidences de ses parents, de l'hôtel parisien des Amauld, rue de la Verrerie, aux propriétés familiales de Pomponne et d'Andilly, cette dernière apportée par son père à son mariage et située près de Montmorency.

A peine âgée de six ans, en l'année 1630, la petite Angélique est confiée à ses cinq tantes religieuses au monastère de Port-Royal de Paris, faubourg Saint-Jacques ; cinq ans auparavant, la communauté s'y était retirée, fuyant l'air humide et malsain du vallon des Champs.

La vocation religieuse de la seconde Angélique s'est manifestée très tôt ; elle s'affirmera tranquillement et sans heurt jusqu'à la prise d'habit en 1641.

Contrairement à ce qui s'est passé pour son illustre tante, aucun doute, pas la moindre incertitude sur l'appel entendu dès la prime enfance ne viennent troubler l'esprit de la fillette puis de l'adolescente : son attachement à sa condition de religieuse, inséparable d'ailleurs du lien qui l'unit au monastère de Port-Royal, sera indéfectible jusqu'à sa mort ; il est vrai que toutes ses affections y sont réunies dès l'origine grâce aux attaches puissantes et tendres de la parenté qui y enserment la petite fille dans un réseau serré.

Dans son entourage, on ne manque pas de s'inquiéter

assez vite, vers ses douze ou treize ans, de la précocité autant que de la vivacité de sa jeune intelligence, dont la puissance inhabituelle à cet âge risque, d'après ses proches, de lui être plus dommageable qu'utile.

Alors que pour la plupart l'âge d'admission au noviciat est de dix-neuf ans, Angélique y est reçue à dix-sept ans, le 27 juin 1641.

Quelques jours avant sa prise d'habit, Saint-Cyran, alors prisonnier à Vincennes, lui adresse une intéressante lettre de direction : il reconnaît qu'en elle « les marques d'une vraie vocation y reluisent » ; toutefois le célèbre abbé la met en garde contre les dangers d'une certaine curiosité d'ordre spirituel, à l'égard des miracles en particulier.

Entière et passionnée comme déjà Angélique nous apparaîtrait, la novice s'applique à ses nouveaux devoirs avec une si brûlante ardeur qu'un an après elle tombe malade ; son état, aggravé par le chagrin de la mort d'une tante très aimée, Marie de Sainte-Claire Amauld, alarme si fort ses proches que l'on craint pour sa vie, d'autant plus que la jeune fille déclare désirer la mort. La disparition de sa sœur aînée, atteinte du même mal, sans doute la tuberculose, la trouve heureusement plus sereine.

L'on sent déjà combien les événements sombres de l'existence retentissent douloureusement sur ce caractère passionné, au fond assez vulnérable sous une solidité plus apparente que réelle.

Un mois après la mort de sa sœur, le 25 février 1644, Angélique fait sa profession religieuse au monastère de Paris ; elle adopte le nom de sœur Angélique de Saint-Jean, se plaçant sous le patronage de saint Jean Chrysostome, particulièrement bien choisi vu le don d'éloquence remarquable, digne de saint Jean Bouche d'Or, dont la seconde Angélique sera largement pourvue.

Le même jour, sa tante Mme Le Maître, devenue veuve, fait également sa profession, sous le nom de sœur Catherine de Saint-Jean.

Peu après, l'instruction des petites filles est confiée à Angélique de Saint-Jean, comme maîtresse des pensionnaires : elle a tout juste vingt ans.

Il est peut-être temps à présent, après avoir fait sa connaissance, de broser un large portrait physique et moral d'Angélique de Saint-Jean.

Peu de représentations figurées de la religieuse nous sont parvenues, à l'exception de deux portraits à l'huile, dont l'un attribué à Madeleine de Boulogne, un dessin et quelques gravures sans grande valeur artistique.

Mme Picquenard vous donnera tout à l'heure toutes les informations utiles sur l'iconographie de notre personnage.

D'après ces quelques documents, on peut observer une physionomie à l'aspect général assez sévère, mais indéniablement empreinte d'une intelligence aiguë et d'une intense intériorité : le front paraît haut sous le voile, les yeux enfoncés et largement fendus au regard perçant ; le nez assez long, la bouche grande aux lèvres minces et serrées, le menton un peu lourd et volontaire, communiquent une certaine impression de rudesse, voire de masculinité, mais l'ensemble respire, avec la grandeur et la distinction, l'intelligence et la volonté.

Bref, ce visage à l'austère noblesse ne contredit pas les divers témoignages de ses contemporains et confirme l'impression générale se dégageant de sa correspondance.

Les grandes lignes du caractère de cette personnalité hors du commun ont été admirablement décelées et analysées par Jean Orcibal dans son ouvrage *Port-Royal entre le Miracle et l'Obéissance*, auquel je vous invite à vous reporter.

Les témoignages contemporains s'accordent tous sur un point : l'intelligence exceptionnelle de la seconde Angélique.

Les termes de génie, de prodige lui sont le plus souvent appliqués. Du Fossé, dans ses *Mémoires*, s'attarde assez longuement sur sa personnalité : citons simplement : « C'était une fille qu'on peut assurer n'avoir rien eu des faiblesses de son sexe. Tout était grand et mâle en elle. Son esprit paraissait tellement supérieur à celui de tous les autres, que les hommes mêmes, que l'on regardait comme les plus grands esprits, l'admiraient comme un prodige. »

Cité comme « l'un des plus beaux génies qu'il y ait eu dans la famille Arnauld » dans l'Abrégé de sa vie au début

de ses «*Conférences*», d'après Sainte-Beuve «c'est l'un des plus considérables esprits de Port-Royal, et dans cette seconde génération à laquelle elle appartient, nul, Pascal excepté, n'a autant de génie qu'elle».

Elle avait reçu en partage des dons nombreux et éclatants : vivacité naturelle et pénétration pour les langues et les sciences, éloquence majestueuse, mais aussi, ce qui est plus rare, habileté et adresse dans tous les travaux artistiques ou manuels.

Ces dons de la nature, on nous dit qu'Angélique les tenait en grand mépris, les estimant dangereux, car pouvant être source d'orgueil.

Ces qualités n'avaient d'égales que sa vertu et sa sainteté, reconnues même par ses adversaires : l'archevêque Péréfixe disait à M. Bignon (le fait est rapporté dans les *Mémoires* d'Utrecht) : « C'est une sainte, elle vit dans une austérité et un recueillement incroyables ; elle est aussi admirable par sa vertu que par les belles qualités de son esprit. »

Angélique s'imposait des pénitences à la limite du raisonnable : elle fut d'ailleurs la première à étendre le jeûne jusqu'au soir.

Son abord était certainement peu amène, voire intimidant pour beaucoup ; quelques-uns l'aimaient peu (la duchesse de Longueville lui reprochait de ne pas « savoir vivre»); mais cette froideur n'était qu'apparente: en fait celle-ci était volontairement affectée, tant la religieuse craignait que l'on ne s'épût d'elle : « Son humilité, nous rapporte Du Fossé, se remarquait principalement en ce qu'elle s'étudiait beaucoup à cacher tout ce qui pouvait la rendre aimable, en sorte qu'elle affectait même un certain air de froideur et de dureté, pour éloigner d'elle les personnes qui ne la connaissent pas, quoiqu'il n'y eût rien de plus charmant pour ceux qui la connaissent. »

En réalité cette apparence recouvrait une âme sensible, dont les sentiments profonds, trop souvent réprimés, éclataient à l'occasion en réactions vives, en larmes ou en reproches véhéments, manifestations parfois à la limite du pathologique.

Capable des attachements les plus puissants, elle aura

pour la Mère Agnès, à l'égard de ses cousins Antoine Le Maître ou Saci, une affection immense, et même tyrannique dans ses jeunes années.

Jean Orcibal range le caractère d'Angélique de Saint-Jean dans la catégorie des passionnés : profonde sensibilité, persévérance inlassable, fidélité aux principes, mais aussi ambition dominatrice, sens pratique, sens social et religieux très développés : « Ils se sentent tenus de transformer le monde en l'adaptant à leurs fins, et se confondent avec leur mission, qu'ils identifient naturellement à la volonté de Dieu. »

Tous ces dons ont leur contrepartie : un intellectualisme presque doctrinaire entache à l'occasion cette brillante intelligence : Angélique renonce difficilement à ses idées, à ce qu'elle croit être la vérité ; ce penchant lui attirera la célèbre remarque lancée par Péréfixe : « C'est le plus grand orgueil de fille » que j'ai jamais vu.

Les sacrifices et privations qu'elle s'impose ont pour rançon les angoisses et les doutes, le déséquilibre nerveux la guette que, selon Orcibal, « elle cristallisera dans la rigidité d'une théologie et d'une politique ecclésiastique. Et elle poursuivait un idéal d'héroïsme tranquille et de fermeté, elle que guettait le tremblement et que la soif de tendresse secouait de sanglots ».

Je m'étendrai peu sur la formation intellectuelle d'Angélique : le Père Rapin, jésuite peu suspect de complaisance, nous dit qu'elle savait le grec et le latin, lisait les Pères dans le texte et entendait saint Augustin : ses lettres sont émaillées de citations des Saintes Ecritures, méditées sans cesse et possédées à fond. Sa réputation avait franchi les murs de Port-Royal ; en 1679 la marquise de Sévigné écrira à sa fille : « Toutes les langues et toutes les sciences lui sont infuses : enfin c'est un prodige. »

Angélique, malgré ses fréquentes dénégations dues à une habileté que d'aucuns lui reconnaissent pour lui en reprocher l'excès, était au fait de tous les problèmes théologiques de l'heure, les graves débats sur la grâce efficace n'avaient pas de secret pour elle, sa connaissance érudite de l'histoire

des premiers siècles de l'Eglise transparaît au cours des discussions qui l'opposeront à Mme de Rantzau pendant la captivité aux Annonciades.

Sa vénération envers les Pères de l'Eglise, saint Augustin, saint Ambroise, saint Bernard tout spécialement, était immense.

Pour finir ce rapide portrait sur une note moins grave citons le mot de son frère Pomponne rapporté par Racine : Pomponne demandait à Nicole : « Tout de bon, croyez-vous que ma sœur ait autant d'esprit que Mme Du Plessis-Guénégaud ? » Nicole traita d'un grand mépris une pareille question.

Nous l'avons vu, Angélique est nommée maîtresse des pensionnaires peu de temps après sa profession, puis bientôt maîtresse des novices.

Le 13 mai 1648 elle est du nombre des neuf religieuses accompagnant la Mère Angélique à Port-Royal des Champs à l'occasion du premier rétablissement du monastère après vingt-trois ans d'absence. « Le désert avait refléuri » grâce à l'afflux de Solitaires (la conversion retentissante d'Antoine Le Maître avait donné le signal de ces saintes retraites), grâce aussi aux travaux d'assainissement pratiqués par Amauld d'Andilly sur le domaine.

La paix de cet asile bientôt troublée par les événements de la Fronde, on rompt la clôture pour accueillir le flot de réfugiés, qu'il faut loger et nourrir.

Fin 1650 début 1651 la mort de Séricourt, puis celle de la mère d'Angélique de Saint-Jean frappent cruellement la communauté, avant le retour à Paris en octobre 1651. La seconde Fronde y fait rage ; la jeune Angélique tient registre des centaines de religieuses de passage faubourg Saint-Jacques, modestes débuts de sa carrière, si importante par la suite, d'historiographe de Port-Royal.

Le calme revenu, en janvier 1653, les religieuses regagnent les Champs, dans des locaux agrandis et embellis.

Redevenue quelque temps maîtresse des pensionnaires, Angélique de Saint-Jean retrouve ses fonctions de maîtresse des novices, auxquelles est ajoutée la charge de sous-prieure.

Grâce à la correspondance, nous pouvons nous faire une

idée de la qualité des relations d'Angélique de Saint-Jean avec ses proches : de ses deux illustres tantes, sa préférence allait nettement à la Mère Agnès, plus douce, plus indulgente. La Mère Angélique l'intimidait davantage ; son austérité l'effrayait quelque peu, l'empêchait de se confier librement à elle. Ces difficultés s'aplaniront par la suite.

De toute manière, considérable fut l'influence exercée à tous points de vue par ces deux femmes sur leur nièce ; de leur côté, ayant vite décelé la richesse de cette personnalité hors du commun, les Mères Angélique et Agnès « voyaient en elle dès sa profession une digne remplaçante après elles » (citation de Duguet, dans le *Nécrologe*). Ailleurs on nous la montre comme « remplie de leur double esprit, et, s'agissant de la Mère Angélique, les *Mémoires* d'Utrecht l'affirment : « Jamais fille n'a mieux ressemblé à sa mère. »

Celle-ci se montre parfois fort sévère envers la jeune religieuse, s'efforce de combattre ce qu'elle appelle ses passions, notamment son attachement un peu tyrannique à ceux qu'elle aime, manifesté jusqu'aux environs de la trentaine.

Avec directeurs et confesseurs de la maison les relations ne sont guère plus aisées : Antoine Singlin, successeur de Saint-Cyran et animé de son esprit, n'agréa pas entièrement à la sœur Angélique de Saint-Jean : est-ce le peu de savoir du prêtre qui l'éloigne de lui ? En tout cas, son manque de perspicacité psychologique, son exigence de soumission aveugle rebutent cette intellectuelle, qui a besoin de donner des raisons à son obéissance : cette dernière doit être avant tout adhésion de l'esprit et de l'âme à ce qui est commandé, c'est en tout cas ce qu'Angélique ne cessera de répéter chez les Annonciades, à propos de la signature du formulaire.

Viendra pourtant le moment, vers le mois d'octobre 1665, où la religieuse trouvera le directeur idéal, en la personne de son cousin, devenu bientôt son ami et son confident, Louis-Isaac Le Maître de Saci.

La hauteur de vue et l'intransigeance doctrinale du quatrième fils de Mme Le Maître, son caractère mesuré, certains disent même compassé, qui suggère et persuade plus qu'il n'impose, sa connaissance étendue des Ecritures et des Pères

lui ont vite permis de gagner entièrement l'esprit et le cœur de sa jeune cousine.

Du reste leurs relations furent marquées d'entière réciprocité et d'égalité : les Lettres de Saci publiées par Geneviève Delassault témoignent de la confiance et de l'affection admirative qu'il vouait à sa cousine. De plus Saci se fiait totalement à son bon goût littéraire ainsi qu'à son interprétation du texte sacré.

Leurs échanges intellectuels, affectifs et religieux dureront autant que leurs existences, achevées toutes deux en ce même mois de janvier 1684 : Angélique, brisée par la disparition brutale de son cousin, le suivra de peu dans la tombe.

Plus intense, plus sentimentale semble avoir été l'amitié qui unit la fille d'Arnauld d'Andilly à l'avocat Antoine Le Maître, son brillant et bouillant cousin, qui avait renoncé au Barreau dès 1637 pour se jeter dans la solitude de Port-Royal.

Si l'on en croit Fontaine, le séduisant reclus « était accoutumé à répandre son cœur » dans celui de sa cousine, de seize ans sa cadette. Il n'hésitait pas à lui demander conseil et suivait souvent ses avis.

De là à imaginer qu'un sentiment plus tendre les unissait à leur insu, je franchirais volontiers ce pas.

Aussi bien imagine-t-on sans peine la douleur qui s'abattit sur Angélique à la mort de son cousin, survenue brusquement le 4 novembre 1658, perte cruelle supportée courageusement et chrétiennement, et compensée par un redoublement d'affection de la part de Saci.

Avec le Grand Arnauld son oncle, les relations d'Angélique furent excellentes bien que moins intimes ; leur entente se manifesta surtout sur le plan intellectuel et sur celui de l'action ; les échanges épistolaires fréquents révèlent une grande communauté de pensée, et une identité de vues sur les problèmes de la grâce ; sur les actions à mener et la « stratégie », l'accord, nous le verrons, sera parfois plus difficile à trouver.

Il est frappant en tout cas, de voir comment le célèbre Docteur tient sa nièce constamment informée des événements en cours, et lui prodigue ses recommandations, la considérant très vite comme le porte-parole autorisé de la commu-

nauté des religieuses. De son côté Angélique lui répond avec autorité et compétence, n'hésitant pas à lui donner son opinion, parfois de façon péremptoire, et même à lui fournir des arguments propres à convaincre l'adversaire.

Leur correspondance, surtout à partir de 1661, offre un grand intérêt pour l'historien du jansénisme ; elle reflète fidèlement les problèmes posés aux religieuses par la signature du formulaire.

Presque inexistantes en revanche, du moins si l'on en juge par l'absence de correspondance, nous apparaissent les relations entre la seconde Angélique et Pascal. Comme l'on eût aimé pourtant assister à la rencontre de ces deux grands esprits.

Avec la sœur de Pascal, en religion sœur Jacqueline de Sainte-Euphémie, l'amitié d'Angélique de Saint-Jean sera étroite, vous le savez : même âge, mêmes fonctions, l'une est maîtresse des novices à Paris, l'autre aux Champs, même vive intelligence, soit de sainteté identique, tout devait les rapprocher, pour trop peu de temps hélas ; première victime de la signature, la sœur de Pascal s'éteignait dès le 4 octobre 1661.

L'année 1659 voit le retour de la communauté au monastère de Paris ; accablée de travail, la sœur Angélique se plaint de sa santé, qu'elle aura toujours fragile, sujette aux frissons et aux fièvres toute sa vie.

Les années 1659-1660 se passent dans le calme qui précède l'orage : la fermeture des Petites Ecoles donne le signal de la reprise de la persécution, menée par Harlai de Champvallon.

A la tête des religieuses en rébellion bientôt ouverte avec les Grands vicaires, on va tout naturellement trouver la sœur Angélique de Saint-Jean : sa qualité de maîtresse des novices, sa connaissance des doctrines en question, ses liens de famille et d'amitié avec les têtes du parti de Port-Royal, la désignent tout particulièrement pour devenir, parmi les religieuses, l'interlocutrice ferme et intransigeante, avec laquelle il faudra désormais compter.

Pour l'heure, la maîtresse des novices assiste, avec quelle désolation, à l'expulsion par Daubray des pensionnaires et

postulantes, qui se répandent en larmes et en cris déchirants ; parmi celles-ci se trouve Gabrielle Du Gué de Bagnols, avec qui Angélique entretiendra une correspondance ininterrompue jusqu'à sa mort.

Le premier mandement des Grands vicaires, rédigé semble-t-il par Pascal et assez favorable à Port-Royal, distinguait le Droit et le Fait selon la définition d'Arnauld, partisan de la signature.

Ce n'était pas l'avis des deux maîtresses des novices, Angélique de Saint-Jean à Paris, et Jacqueline Pascal aux Champs. Dans une lettre à son amie, la sœur Pascal récuse toute signature : elle eût même préféré un mandement plus défavorable pour pouvoir le rejeter en toute liberté. Les célèbres phrases, dans leur esprit sinon dans leur forme, auraient pu être écrites par la seconde Angélique : « Puisque les évêques ont des courages de filles, les filles doivent avoir des courages d'évêques, mais si ce n'est pas à nous de défendre la vérité, c'est à nous de mourir pour la vérité. »

Ce n'était qu'une fausse alerte : le mandement, signé à regret le 23 juin 1661, est révoqué dès le 9 juillet.

La mort de la Mère Angélique le 6 août suivant vient bouleverser l'ensemble de la communauté : le fameux masque mortuaire en cire, conservé ici-même, a été fait sans doute le jour même par Angélique de Saint-Jean, qu'elle l'ait façonné de ses mains ou, plus vraisemblablement, qu'elle l'ait confectionné à partir d'un moulage en plâtre directement pris sur la dépouille : le réalisme extrême, la vérité des détails, pores de la peau, rides, etc., paraissent imposer cette dernière hypothèse.

Après la mort de la sœur Pascal le 4 octobre, Angélique de Saint-Jean se retrouve plus seule face aux Grands vicaires, dont le second mandement publié le 31 octobre est nettement défavorable à Port-Royal : il oblige les religieuses à reconnaître le Fait aussi bien que le Droit des cinq Propositions contenues dans *YAugustinus*.

Pourtant l'examen des religieuses par MM. Bail et de Contes avaient lavé les moniales de tout soupçon d'hérésie ou de corruption.

Dans le récit de son propre interrogatoire par Angélique

de Saint-Jean, Sainte-Beuve voit une « petite scène digne des *Provinciales* » ; on y peut déceler également quelque rouerie et habileté de la part de la religieuse, capable d'affirmer sans rire qu'elle n'entendait rien aux matières disputées, qu'elle n'en avait jamais entendu parler.

A Port-Royal les esprits étaient divisés : si Barcos et Singlin engageaient les religieuses à signer, Pascal s'était rallié à l'avis opposé ; la position d'Arnauld et de Nicole était modérée quoique combative ; Angélique de Saint-Jean, selon certains, faisait sa cour à l'auteur des *Provinciales*, tentait de l'utiliser à mettre la division entre Arnauld et Nicole.

En tout état de cause, les lettres d'Angélique à Antoine Arnauld reflètent son état d'esprit : sous couvert de lui demander conseil, sa nièce exhorte le Docteur au combat tout en étayant son argumentation ; elle use de son influence sur lui pour qu'il améliore au moins la formule que les sœurs ont décidé de rajouter au texte du mandement.

Elle déplore la faiblesse de certains, de Singlin en particulier, jugé très sévèrement.

En retour, Angélique, « fille à en remontrer aux évêques eux-mêmes », selon Sainte-Beuve, se voit parfois administrer une leçon par son oncle Arnauld : elle qui ne veut être conduite « que par lumière », et non seulement par autorité, qu'elle agisse donc de même à l'égard de ses sœurs, en leur expliquant ses propres raisons d'agir.

A certains moments, la religieuse semble prendre conscience de certaines de ses contradictions : ses protestations d'ignorance cadrent mal avec son désir de se gouverner « par lumière », elle risque d'être, comme l'a montré Jean Orcibal, accusée de fourberie, de duplicité. L'opinion que l'on a d'elle lui importe. C'est surtout à une grandeur sociale, plus que religieuse, que semble aspirer Angélique de Saint-Jean, du moins à cette époque de sa vie. Son amour intransigeant de la vérité ne va pas sans quelques compromissions, l'utilisation de moyens « trop humains » découlant de son engagement total au service d'une cause requérant autant de conviction que d'adresse.

Après bien des hésitations, les religieuses se résolvent à apposer leur signature le 28 novembre 1661, avec un en-tête

explicatif, auquel la maîtresse des novices se croit obligée d'ajouter une nouvelle protestation solennelle qu'en signant elle était assurée de ne pas « porter atteinte à la doctrine de saint Augustin touchant la grâce, qui est la doctrine de l'Eglise ».

Malgré ces précautions, les scrupules ne cessèrent pas de les tenailler elle et ses sœurs, en vain d'ailleurs puisque la signature ne fut pas acceptée.

D'où le scepticisme affirmé par la sous-prieure vis-à-vis des projets d'accommodement de 1662. D'où en même temps ses efforts en vue de les contrecarrer de toutes les façons, tout en ranimant les énergies. Son admonestation au Grand Arnauld, rapportée par Rapin, est significative à cet égard : « Qu'est devenu votre zèle, avez-vous si peu de foi et si peu de confiance en Dieu ? » Le ton, pour être un peu vif, n'est pas sans rapport avec celui de certaines de ses lettres au célèbre Docteur.

Opposée à toute conciliation, sa nièce lui écrit sur un ton d'autorité qui surprendrait de la part de toute autre : le bruit courant qu'Arnauld dans un écrit se montrait favorable au projet d'accommodement: «Mais sur quoi peut être fondé ce bruit... Cela me déplaît... Vous aviserez s'il y a quelque chose à faire pour leur ôter cette pensée. »

Mais une fois de plus l'acte envoyé à Rome ne fut pas agréé ; ce dont Angélique dut se féliciter intérieurement.

L'échec des tentatives d'apaisement donne le signal d'une nouvelle persécution, plus violente celle-là, ouverte avec la publication des Bulles par le nouvel archevêque Péréfixe, le 10 avril 1664.

Croyant habile de créer la distinction entre foi humaine et foi divine, s'appliquant au Fait et au Droit, le prélat ne convainquit pas les religieuses qui maintinrent la distinction dans leur signature du 14 juillet.

Ulcéré, l'archevêque se rendit au monastère parisien le 21 août, et laissa déborder sa colère en des propos injurieux à l'encontre de la supérieure, la Mère de Ligny.

Dans ses lettres à Mlle de Vertus et à l'évêque d'Alet, Angélique, sous le coup de l'émotion, raconte les événements de cette journée mémorable. C'est dans l'une de ces épîtres

qu'apparaît les mots fameux de Péréfixe : il dit « que nous étions pures comme des anges, superbes comme Lucifer, et opiniâtres comme des démons ».

Douze religieuses furent expulsées du monastère et dispersées dans divers couvents ; Angélique de Saint-Jean fut confiée aux Annonciades de la rue Couture-Sainte-Catherine, à côté de l'hôtel Carnavalet.

La *Relation de Captivité*, écrite après le retour aux Champs à la demande des amis de Port-Royal, est un témoignage précieux et émouvant, particulièrement révélateur de la personnalité profonde de notre personnage. Le texte en a été publié en 1954 par le regretté Louis Cognet, précédé d'une introduction éclairante. Le manuscrit original est conservé à la Bibliothèque Nationale.

L'on peut y suivre par le menu toutes les souffrances et tous les doutes qui assaillirent la captive durant ses dix mois de réclusion sévère rue Couture-Sainte-Catherine.

La maréchale de Rantzau, convertie au catholicisme et entrée chez les Annonciades après son veuvage, fut chargée d'ébranler les convictions de la prisonnière, sans succès, on le devine. Sa dialectique ne « faisait pas le poids » devant celle d'Angélique de Saint-Jean qui ne peut s'empêcher de laisser percer au détour d'une phrase quelque mépris pour son adversaire.

A l'annonce de la signature de certaines de ses sœurs, de l'éventualité même du fléchissement de la Mère Agnès, Angélique fut saisie d'une violente crise de doute accompagné de désespoir, où elle appréhenda un moment le naufrage de sa foi. Seul un pari, évoquant par certain côté celui de Pascal, lui permettra de surmonter cette grave tempête intérieure.

Mais l'intrépide religieuse tint bon jusqu'à la délivrance de juillet 1665 ; elle ne laissa pas un mauvais souvenir à ses gardiennes, assez admiratives, bien que la trouvant un peu trop austère à leur goût.

Enfin libérées et réunies aux Champs, les moniales furent soumises à une autre sorte de captivité assez éprouvante : pendant quatre ans, elles vécurent privées de sacrements, en-

tourées de sentinelles et de gardes, ne réussissant à communiquer avec les amis du dehors qu'avec beaucoup de difficultés et grâce à diverses astuces.

La lutte continuait. Angélique pour sa part dut se défendre des insinuations de la sœur Flavie Passart, l'accusant d'insincérité à propos du Droit et du Fait qu'elle condamnerait aussi bien l'un et l'autre en son for intérieur : Angélique de Saint-Jean aurait ménagé ce « biais » uniquement pour sauver la doctrine de la grâce ; la maîtresse des novices se hâta de se disculper mais certaines phrases de ses lettres laissent tout de même planer un doute à ce sujet : « Je ne sais, écrit-elle, si [saint Bernard) aurait eu la complaisance de condamner les cinq propositions dans leur sens propre et naturel qui n'est guère intelligible pour s'assurer qu'il mérite cette condamnation. »

Angélique et ses sœurs assistent impuissantes à la constitution en communauté du monastère de Paris, tandis que la maison des Champs se voit privée de tous ses biens au profit du Faubourg Saint-Jacques.

Aux dires du Grand Arnauld, Angélique engage à ce moment-là le monastère dans des moyens procéduriers risquant d'altérer le premier esprit de la maison. Le danger n'échappe d'ailleurs pas à la prieure, auteur d'un vœu à saint Joseph en vue d'obtenir le retour à Port-Royal de cette première fervente du temps de la Mère Angélique, faite de simplicité, d'humble obéissance et de silence, quelque peu malmenée par la lutte « intramondaine ».

Cependant le 13 mai 1666, Le Maître de Saci était arrêté, embastillé avec son fidèle Fontaine, ce qui nous vaut l'échange d'une correspondance entre le prisonnier et sa cousine et dirigée ; ainsi sommes-nous informés des vicissitudes de la publication du *Nouveau Testament* de Mons. C'est Angélique de Saint-Jean qui s'oppose à la révision du texte par M. de Tréville, qui voulait en rendre la traduction plus élégante, au détriment de la pureté et de la fidélité du texte de Saci. L'avis de sa cousine fut en partie suivi, et en avril 1667, le texte paraissait avec très peu de corrections, à Amsterdam.

Quant à sa *Relation de Captivité*, Angélique se plaint de sa trop large diffusion ; elle en refuse la communication à

Pavillon. Saci, du reste, en critiquera plusieurs passages ; il souhaite l'adoucissement de certains termes, notamment ceux de geôle, de geôlières s'agissant des Annonciades, ainsi que diverses attaques trop vives contre les Jésuites.

Les nouveaux projets d'accommodement de janvier 1668 trouvent la religieuse plus méfiante que jamais ; elle s'efforce comme par le passé de faire pression sur son oncle Amauld, s'oppose résolument à l'idée de transfert du monastère dans le diocèse de Sens à Mondeville.

A la tête de ses sœurs, la Mère Angélique maintient longtemps sa position intransigeante, lassant par son refus inflexible de toute signature même ses plus chauds partisans. Saci lui-même met en garde sa cousine contre un « entêtement opiniâtre », une « présomption », un manque d'humilité plus propres à scandaliser qu'à édifier.

Ses efforts ne purent empêcher la Paix de l'Eglise, effective en 1668, mais Saci et Amauld ne parvinrent à arracher la signature des religieuses que le 14 février de l'année suivante. La Mère Angélique se résout à signer, mais « en disant qu'elle n'était nullement convaincue », si l'on en croit Racine. Une lettre de Pavillon l'encourageant à ne pas faire de la Paix de l'Eglise « une matière de peine et d'affliction continue à [son! esprit » confirme le maintien de ses scrupules après sa soumission.

Néanmoins grande fut la joie aux Champs quand fut levé l'interdit.

Une nouvelle fois le désert se repeuplait : Amauld et Saci, Lancelot et Fontaine arrivaient au Vallon.

La Mère Angélique, redevenue maîtresse des novices, est nommée Prieure par la Mère du Fargis, le 3 août 1669.

Une paix de dix années s'installait sur Port-Royal.

Je m'étendrai beaucoup moins longuement sur les quinze années de la biographie, non parce que le sujet de ma thèse s'arrêtait à la Paix de l'Eglise, mais surtout en raison du peu d'événements marquants de cette période ; l'on y voit la Mère Angélique, apaisée semble-t-il, plus sereine, tout occupée à ses tâches de Prieure, puis d'Abbesse, fonction à laquelle elle

accède tout naturellement le 3 août 1678, élue par la communauté.

J'ai parcouru, assez vite je l'avoue mais consciencieusement, les 719 autres lettres de la correspondance, écrites entre 1669 et 1684, pour en extraire l'essentiel.

Durant les dix premières années de cette période, jusqu'à l'élection comme Abbesse, intervenue juste avant la reprise de la persécution contre Port-Royal en 1679, Angélique de Saint-Jean entretient une abondante correspondance, notamment avec quelques personnes privilégiées.

De 1670 à 1674 la religieuse semble très occupée et directement concernée par les difficultés que rencontre la Mère de Maurisse au prieuré de Saint-Martin, à Boran dans l'Oise, dépendant du diocèse de Beauvais ; la Prieure de Port-Royal prodigue à profusion avis et conseils à la religieuse de Boran en proie à de grandes difficultés avec ses sœurs. Elle écrit à plusieurs reprises à ce propos à l'évêque de Beauvais, au chanoine de Beauvais, M. Gérard, et même à Hermant.

La Mère de Maurisse finira d'ailleurs, en 1674, par réaliser son vœu le plus cher: rejoindre la communauté de Port-Royal des Champs.

La correspondance se fait l'écho des événements familiaux : la mort de la Mère Agnès le 18 février 1671 est source d'une très profonde affliction ; l'élévation de son frère Pomponne à la charge de Secrétaire d'Etat en septembre suivant est l'occasion pour Angélique de Saint-Jean d'exprimer une douleur sans doute sincère, mais qui nous paraît sinon affectée du moins disproportionnée, en adressant à ses familiers des pages sublimes sur le danger encouru par son frère dans cette charge élevée, sur les périls cachés sous cette haute dignité; elle se réjouit d'autant plus que son autre frère Luzancy a renoncé pour sa part à la charge de commis offerte par le roi au côté de Pomponne.

Du reste, parfaitement conséquente avec elle-même, Angélique se félicitera ostensiblement de la disgrâce de son frère huit ans plus tard.

Robert Amauld d'Andilly se retire aux Champs en mai 1673, ce qui lui sera une grande joie. Il meurt en septembre de l'année suivante ; la disparition de son père jettera la reli-

gieuse dans un profond désarroi qui s'exprime dans une lettre à Mme de Fontpertuis : « La nature sent des agitations sur lesquelles la raison même n'a pas de pouvoir, et la foi... ne les saurait tout à fait calmer. Il faut souffrir la confusion que ce soit plutôt le temps que la piété qui les modère. »

De 1674 à sa mort la principale correspondante de la Mère Angélique est en effet Mme de Fontpertuis, veuve d'un conseiller au Parlement de Metz, légataire universelle et femme d'affaires du Grand Arnauld.

Une amitié intime et familière paraît les unir ; Angélique aimait s'épancher auprès d'elle, l'entretenir des nombreux maux physiques qui l'accablaient sans cesse, l'informer des menus incidents domestiques, la tenir au courant de ses nombreux travaux de couture et de broderie.

Quelques demoiselles de l'aristocratie sont également les interlocutrices privilégiées de la Mère : elle suit de près leur itinéraire spirituel et leur prodigue longuement ses conseils de direction : Mlle de Bagnols, qu'elle incite en vain à répondre à sa vocation de religieuse ; Mlle de Courcelles, Mlle de Vertus qui se retirera à Port-Royal, Mlle de Séricourt, sa jeune cousine, qui fera un beau mariage le 25 janvier 1677, en épousant Thomas de Bosroger, dit Thomas du Fossé.

Evidemment peu favorable au mariage en général, l'austère Prieure ira jusqu'à souhaiter à la fiancée la grâce de se repentir un jour de ce qu'elle va faire bientôt ! Le mariage aura d'ailleurs lieu le jour anniversaire de ses propres «noces», trente-quatre ans jour pour jour après sa profession religieuse.

Sa nomination comme Supérieure le 3 août 1678 n'apparaît pour ainsi dire pas dans la correspondance, par humilité sans doute.

Très révélatrice en revanche de l'état d'esprit de la communauté au moment de son élection nous apparaît la lettre adressée à Antoine Arnauld par une religieuse déjà âgée, la sœur Jeanne de Sainte-Domitille Personne : « Il est visible, écrit-elle, que Dieu fait revivre en elle l'esprit de la Mère Angélique et de la Mère Agnès... Elle agit envers nous toutes avec une droiture, une sincérité et une équité qui me ravit... » mais ajoute-t-elle un peu plus loin : « Tout le monde sait que...

votre nièce est une personne de grand esprit et de grande capacité. Mais il y a des gens qui ne croient pas qu'elle soit encore plus humble qu'habile ; et que s'il a paru en elle quelque hauteur ou quelque chose d'un peu trop sec dans sa conduite avant qu'elle fût en charge, ce n'a été que pour l'éviter qu'elle a ainsi affecté... de paraître de cette humeur, se servant de tous moyens pour nous éloigner de penser à elle. Et elle y avait si bien réussi qu'il y en avait très peu qui ne fussent prévenus sur son sujet, et qui n'appréhendassent de la voir en place où elle est. » Or depuis, la nouvelle Supérieure a fait l'unanimité en sa faveur.

La Paix de l'Eglise déchirée un an plus tard, l'Abbesse allait devoir de nouveau affronter l'orage.

Le nouvel archevêque de Paris avait plus de délicatesse que Péréfixe ; il lui transmet avec ménagements l'ordre d'expulsion du Roi, lors de sa visite aux Champs le 16 mai 1679.

Messieurs et confesseurs, pensionnaires et postulantes étaient mis en demeure de quitter les lieux dans les plus brefs délais : raison officielle : individuellement toutes ces personnes étaient « bonnes », mais leur « ralliement » en un « corps sans chef » constituait un danger pour l'Etat.

La Mère Angélique décide d'en appeler au Pape, à qui elle fait parvenir plusieurs lettres lui demandant sa protection, par l'intermédiaire de Pontchâteau.

Innocent XI donna ordre de faire examiner à Rome les constitutions du monastère, dans une traduction italienne.

Contact est pris également avec son oncle Henry Arnauld, évêque d'Angers, avec M. Grenet, curé de Saint-Benoist à Paris, leur supérieur : à celui-ci elle se plaint du prêtre imposé aux Champs : dans ses sermons, celui-ci compare les religieuses de Port-Royal aux hérétiques de tous les temps, qu'ils soient ariens, donatistes, pélagiens, macédoniens, calvinistes, etc..., et ceci avec une « dureté, suffisance et ignorance » scandaleuses et intolérables.

Face au danger de suppression du droit d'élection de l'abbesse, la Mère Angélique se bat, écrit au Pape, supplie l'archevêque de rétablir la communauté dans tous ses droits.

L'année 1682 est marquée par des phénomènes naturels où la Mère voit le doigt de Dieu : le 12 mai un tremblement

de terre secoue le monastère, le 20 juin « un orage en forme de déluge » s'abat sur le vallon.

L'année 1683 commence mal : Mme de Fontpertuis, gravement malade, donne de vives inquiétudes à son amie.

Mais c'est un an plus tard que la foudre s'abat vraiment sur Angélique de Saint-Jean : le 4 janvier 1684 son cousin Le Maître de Saci est brutalement enlevé à son affection ; le lendemain de sa mort elle écrit une lettre déchirante à son frère Luzancy : « Je ne suis encore capable ni de penser, ni de parler, et je trouve ma force à adorer Dieu dans le silence... » et, de façon prémonitoire : « Dieu veuille avoir agréable l'odeur de notre sacrifice... pour nous préparer à lui offrir celui de notre propre vie. »

Les ultimes jours de cette existence qui s'achève sont occupés à tenter d'obtenir le retour à Port-Royal les restes de son cousin ; grâce à l'entremise de Mme de Fontpertuis Angélique reçut cette consolation.

Mais l'on sent que désormais le ressort est brisé, même si la foi la fait encore tenir debout : « J'admire, écrit-elle le 22 janvier, la bonté de Dieu qui nous donne la force de nous en relever. Il me semblait que je devais y succomber de la manière qu'il m'accabla d'abord. Qu'on est heureux d'avoir la foi et l'espérance en de semblables occasions. »

Ces derniers jours, elle s'inquiète de tout, de la santé de Mme de Fontpertuis, des bruits de guerre, annoncés par le départ du maréchal d'Humières.

Le 24 janvier Angélique de Saint-Jean est saisie d'une fièvre et fluxion de poitrine dont elle ne se relèvera pas : après cinq jours de maladie, le 29 janvier 1684, entre 1 heure et 2 heures de l'après-midi, l'Abbesse de Port-Royal rend l'esprit à l'âge de 59 ans.

Deux jours plus tard, elle est enterrée dans le chœur des religieuses, auprès de la chaire de la Prieure, à côté de la Mère Agnès.

Membre insigne de la famille Amauld, hautement représentative de la seconde génération des religieuses de Port-Royal, plus intellectuelle et raisonneuse, moins « suave » que la première, mais encore plus empreinte s'il se peut de grandeur, de noblesse et de sainteté, telle nous apparaît au terme

de son existence la seconde Angélique, la Mère Angélique de Saint-Jean Amauld d'Andilly.

Idéal personnage de tragédie dont la vie sut inspirer un Montherlant, bien des aspects de sa riche personnalité à multiples facettes et de son œuvre au sein de Port-Royal restent à éclairer et à mettre en relief ; ce colloque va certainement y contribuer de la manière la plus importante et la plus intéressante qui soit.